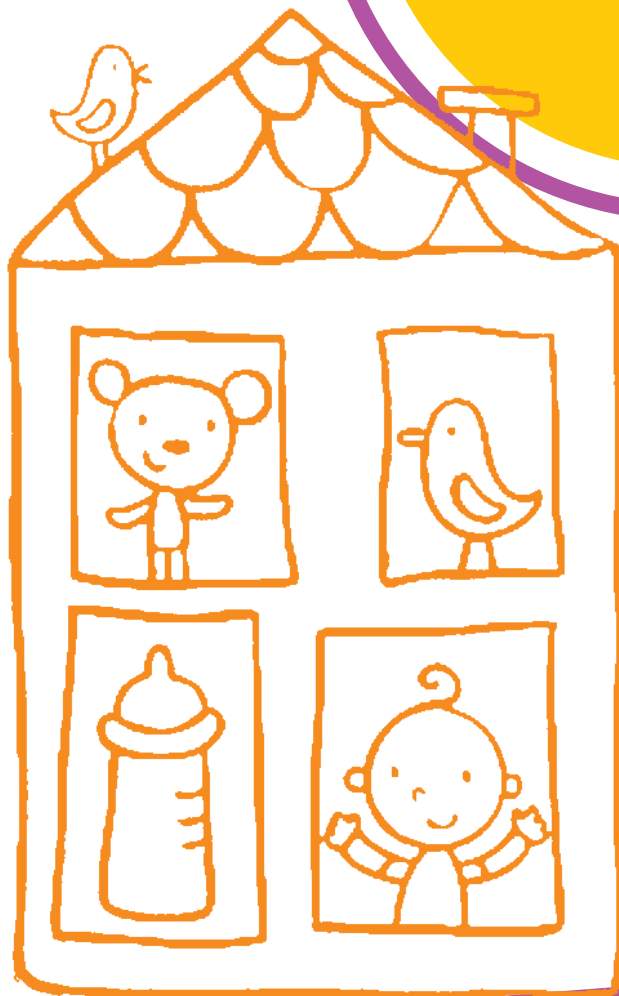


Livret d'accueil

CRÈCHE FAMILIALE

des Bergères



BIENVENUE à la crèche familiale

Votre enfant va être accueilli au domicile d'une assistante maternelle de la crèche familiale.

C'est une professionnelle de la petite enfance qui dispose de toutes les compétences pour être votre relai pendant vos activités, veiller au confort, à la sécurité et à la santé de votre enfant.

Il est de sa responsabilité de proposer à son domicile des espaces de vie sécurisés, de mettre en place les conditions de sécurité physique et affective nécessaire au bon développement de l'enfant et de répondre à ses besoins physiologiques.

Elle travaille au sein d'une équipe encadrante (puéricultrice et éducatrices de jeunes enfants) sur lesquelles elle peut compter à tout moment de la journée à la crèche ou lors des visites à domicile.

Cette équipe accompagne les assistantes maternelles dans la réflexion autour de l'accueil de l'enfant et s'assure que les valeurs éducatives en lien avec la spécificité de la crèche familiale sont respectées.

Elle favorise l'épanouissement de votre enfant, propose de nouveaux jeux, de nouvelles expériences.

Ainsi, votre enfant partagera avec son assistante maternelle et ses copains les émotions du quotidien et vivra des moments de collectivités à la crèche en participant au jardin d'enfants avec les éducatrices de jeunes enfants.

A partir des échanges que vous aurez avec l'ensemble des professionnelles de la crèche, la relation de confiance se construira progressivement pour faire de l'accueil de votre enfant une étape heureuse de sa vie...

PRÉPARATION à l'accueil et à la séparation

L'adaptation

Confier son enfant est un choix parental qui implique une séparation qui s'explique à l'enfant.

L'adaptation est un premier contact pour établir une relation de confiance entre votre enfant, vous et l'assistante maternelle. Il s'agit de temps d'échanges, d'observations où vous ferez connaissance, évoquerez les habitudes de vie de votre enfant (alimentation, sommeil, jeux...) et partagerez vos valeurs éducatives.

Elle va être progressive et se faire dans la semaine qui précède l'entrée en crèche, en concertation avec l'assistante maternelle.

L'accueil évoluera de 1 heure le premier jour à une petite journée en fin de semaine en incluant progressivement le repas, le temps de sieste. Néanmoins, selon vos possibilités, le vécu des enfants et le vôtre, elle peut s'organiser différemment.

Séparation et retrouvailles

Ces moments de séparations et de retrouvailles se situent dans un espace organisé par l'assistante maternelle. Les rituels instaurés permettent notamment l'apaisement des émotions fortes exprimées par les enfants. Ces temps de transition sont essentiels dans une limite de temps raisonnable.

Se séparer, c'est prendre le temps de passer le relais à l'assistante maternelle qui saura se montrer à votre écoute et à celle de votre enfant. Vous devez avertir votre enfant de votre départ, même si cela occasionne des pleurs. Il est important qu'il se rende compte que ses parents partent et qu'il les retrouvera le soir.

Il peut être proposé à l'enfant, un objet, un livre, un jouet qui fera le lien entre la maison et le domicile de l'assistante maternelle et qu'il pourra retrouver à différents moments de la journée.

UNE JOURNÉE chez son assistante maternelle

Espace d'accueil

L'assistante maternelle aménage des espaces de jeu de dimensions suffisantes (couloir, hall, salon, chambre...) qui sont autant d'espaces utilisables pour l'accueil du jeune enfant.

Les jeunes enfants ont l'habitude de jouer au sol. Celui-ci sera aménagé avec tapis afin qu'il soit agréable et sécurisé.

L'assistante maternelle aménage la mise à disposition des jeux afin de permettre le libre choix et la liberté de mouvement dans le respect de l'évolution de l'enfant (petite table, étagères à hauteur d'enfant...).

Rythmes de la journée

Activités

Votre enfant découvrira par lui-même des situations, des jeux sans que l'assistante maternelle n'anticipe ses apprentissages, ni n'agisse à sa place.

Les éducatrices de jeunes enfants de la crèche accompagnent les assistantes maternelles dans le choix des jeux et jouets, ainsi que dans l'organisation de l'espace à leur domicile afin de les aider à développer, enrichir ce qu'elles proposent aux enfants.

Votre bébé vivra des sensations corpo-

relles nécessaires à sa sécurité psychique dans les bras de son assistante maternelle

Dans le transat, il pourra observer la vie autour de lui et y participer par le regard. Sur un tapis de sol, il découvrira ses capacités motrices à son rythme.

Votre assistante maternelle favorisera l'alternance de ces situations.

En grandissant, votre enfant découvrira des jouets diversifiés propices à favoriser de nouvelles expériences.

Sorties

Dès lors que le temps et l'état de santé de l'enfant le permettent, l'assistante maternelle organise librement les sorties qu'elle propose. Elle favorise l'intérêt éducatif d'une promenade et peut donc se diriger, selon sa sensibilité, vers les aires de jeux, les parcs, la médiathèque, la ludothèque ou vers un commerce de proximité qui lui permettra de s'approvisionner pour proposer un aliment frais (boulangerie, marché).

Repas

Le repas et le goûter sont préparés par l'assistante maternelle. Pour les bébés, les biberons sont proposés avec le lait habituel de l'enfant.

Par la suite, elle suivra vos indications lors de l'introduction des nouveaux aliments qui marqueront le début de la diversification alimentaire.

Dès lors que celle-ci est accomplie, elle a la liberté d'établir les menus dans le respect de l'équilibre alimentaire et de la diversité selon l'âge et le régime particulier de chacun. Ils tiennent compte d'éventuelles allergies alimentaires.

L'institution respecte l'alimentation sans porc.





Sommeil

Si un objet familier « doudou » ou autre aide votre enfant à s'endormir, il sera le bienvenu chez l'assistante maternelle.

Soins corporels

Votre enfant doit arriver propre et habillé pour la journée chez son assistante maternelle. Elle veille à son bien-être corporel et à son intimité.

Les vêtements de rechange sont des rappels de votre attention pour lui et participent à son confort.

L'assistante maternelle utilise de l'eau et du savon neutre et dispose de sérum physiologique pour les lavages de nez.

Si votre enfant a besoin de soins spécifiques, vous fournirez les produits.

Patience !

Concernant la maîtrise de la propreté sphinctérienne, l'assistante maternelle accompagnera votre enfant en concertation avec vous.

Santé de l'enfant



- **Pour une maladie diagnostiquée :** munie d'une ordonnance, votre assistante maternelle pourra administrer les traitements prescrits et poursuivre l'accueil de l'enfant dès lors que son état de santé est compatible avec l'accueil au domicile. Pensez d'informer votre assistante maternelle de tout traitement donné le matin.
- **Pour tout incident de santé survenant au domicile :** l'assistante maternelle prévient la crèche et suit le protocole prévu à cet effet. Si l'état de santé de votre enfant est suffisamment préoccupant elle pourra vous demander de venir le chercher.
- **Pour un incident de fièvre :** il est conseillé de remettre dès le 1^{er} jour d'accueil une ordonnance d'un médicament anti-fièvre et son flacon. Votre assistante maternelle disposera ainsi de tout le nécessaire pour soulager votre enfant dès l'apparition de la fièvre. **Cette ordonnance sera renouvelée tous les 6 mois.**



TEMPS DE JEUX à la crèche

Jardins d'enfants

La présence de votre enfant au jardin d'enfants évoluera au fur et à mesure qu'il grandira : elle sera d'abord occasionnelle lors des permanences de son assistante maternelle.

Ensuite, il y viendra régulièrement une fois par semaine lorsqu'il sera plus autonome puis 2 fois aux alentours de 2 ans.

Il rencontrera d'autres situations de jeux qui lui permettront d'élargir ses explorations, en complémentarité de celles rencontrées au domicile de son assistante maternelle.

Pendant environ 2 heures, il évoluera, selon ses choix, dans un groupe d'enfants encadrés par les deux éducatrices de jeunes enfants et 2 ou 3 assistantes maternelles.

Il sera ainsi confronté à d'autres situations sociales, d'autres limites.

08
Votre assistante maternelle vous fera part du planning dont elle dispose afin que vous puissiez en tenir compte dans votre organisation pour accompagner ou venir chercher votre enfant selon qu'il participe à un groupe du matin ou du soir.

Spectacles

Votre enfant aura l'occasion d'assister avec son assistante maternelle à des spectacles conçus pour les tous petits et proposés par la crèche ou par la ville des Ulis.

Il se peut que vous soyez conviés... Alors profitez-en pour prendre le temps de vous libérer et partager ces moments de festivités ; votre enfant appréciera.

Éveil musical

En compagnie de son assistante maternelle, votre enfant bénéficiera, dans les locaux de la crèche, de séances d'éveil musical animées par une professionnelle appartenant à l'Association pour le Développement de l'Éveil Musical.

Ces moments d'émotions intenses, sont l'occasion pour les enfants, quel que soit leur âge, de découvrir et d'explorer la richesse de l'environnement sonore au travers de comptines, de temps d'écoute, de manipulations d'instruments.

RÈGLES et continuité de service

Replacements

En l'absence de votre assistante maternelle (congés, formation, maladie), l'une de ses collègues pourra prendre le relais sur votre demande.

Dans la mesure du possible, la crèche respectera une certaine fidélité d'accueil chez une ou deux assistantes maternelles de remplacement.

Il n'y a pas de période d'adaptation, il est donc essentiel de prendre contact avec l'assistante maternelle et de la rencontrer avec votre enfant.

De leurs côtés, les assistantes maternelles échangent sur les habitudes de vie de votre enfant.

Prévenez la crèche et l'assistante maternelle lorsque vous renoncez à cette solution d'accueil.

Fiches de présences



Votre assistante maternelle mentionne sur la fiche de présence :

- l'heure d'arrivée et de départ de votre enfant arrondies au $\frac{1}{4}$ d'heure
- ou l'absence de votre enfant avec son motif (maladie ou congés).

Les feuilles sont signées quotidiennement lors de la reprise de votre enfant.

Votre assistante maternelle transmet les feuilles de présence chaque semaine et informe la crèche de toute modification dans le cas où elle les remet à l'avance.



Absences et retards

En lien avec le contrat, les horaires d'accueil représentent les horaires de travail de votre assistante maternelle. Ils définissent les limites entre sa vie privée et sa vie professionnelle. Les respecter, c'est prendre en compte l'organisation de sa journée au regard des rythmes des enfants.

Quelques règles simples :

- Être ponctuel (le) ou prévenir en cas de retard aussi bien à l'arrivée du matin qu'au départ du soir.
- Le matin, au-delà d'une ½ heure de retard, votre assistante maternelle considèrera qu'elle poursuit sa journée librement sans tenir compte de votre arrivée.
- Informer votre assistante maternelle de toute absence, ainsi que la crèche.



Avec l'assistante maternelle

Se parler c'est se rencontrer, c'est apprendre à se connaître et ainsi se comprendre.

L'assistante maternelle transmet une part de la journée de l'enfant chez elle en partageant ses observations, des anecdotes.

Ceci vous permet de vous représenter la journée de votre enfant et d'être rassuré sur son vécu quand vous n'êtes pas présents-es. Pensez à transmettre à votre assistante maternelle les éléments dont elle peut avoir besoin pour s'ajuster aux besoins de votre enfant

Avec l'équipe encadrante

La mission d'accueil s'inscrit dans une dynamique de travail d'équipe.

C'est en créant des échanges sur le quotidien de votre enfant avec les assistantes maternelles que l'équipe d'encadrement apprend à mieux connaître votre enfant. Ainsi elle se positionne en complémentarités de l'assistante maternelle pour répondre au mieux à vos besoins.

RELATION et communication

Ainsi, progressivement, le lien de confiance entre vous et votre assistante maternelle va se construire.

N'hésitez pas à la solliciter pour toute question relative à votre enfant.

La psychologue peut également se rendre disponible pour vous recevoir si vous en ressentez le besoin. Parlez-en à votre assistante maternelle ou à l'équipe de la crèche qui feront alors le lien.

Documents administratifs: Votre assistante maternelle vous remettra les documents que la crèche souhaite vous transmettre. En retour, vous pouvez lui confier tout document que vous souhaitez lui adresser.

LE TROUSSEAU

Bijoux

Pour des raisons de sécurité, il est préférable que votre enfant ne porte pas de bijoux (boucles d'oreilles, bracelets, colliers).

En outre, votre assistante maternelle ne peut être tenue responsable de leurs pertes.

Matériel

Il n'est pas nécessaire :

- De prévoir le matériel de puériculture : il est fourni par la crèche (lit, transat, chaise-haute, draps, poussette doubles...).
Néanmoins, si besoin, votre assistante maternelle peut vous solliciter pour l'usage de votre poussette simple (par exemple, si elle n'a que votre enfant qui ne marche pas).
- D'apporter biberons et tétines, sauf si vous le souhaitez.
- De fournir des jouets : votre assistante maternelle dispose d'un ensemble de jeux, jouets et livres diversifiés et adaptés.

Utiles

- Le doudou, la tétine et tout objet qu'affectionne votre enfant et qui peut faire le lien avec sa maison.
- Des vêtements de change adaptés à la saison, à sa taille : l'été, pensez au chapeau et lunettes de soleil et l'hiver aux gants et bonnets.
- Des chaussons dès lors que l'enfant maîtrise la marche pour l'accueil au domicile (au jardin d'enfants, ils sont proposés par la crèche).
- Si nécessaire, les produits spécifiques de change et de soins.